



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 8/2024

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet :

Budget de fonctionnement 2025

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 14 al.1 ch. 5 des statuts de l'ASIPE, le Comité de direction vous soumet le budget de fonctionnement pour l'année civile 2025.

1. Preamble

Comme annoncé dans le préavis du budget 2024, le budget 2025 a été réalisé sur la base du nouveau plan comptable MCH2. De plus, le nouveau logiciel comptable Abacus a été implémenté durant le printemps 2024 pour réaliser ce budget.

Avec le nouveau plan comptable, il s'agit d'un changement de paradigme qui impacte la répartition à la fois de certaines charges et de certains revenus.

Ceci a engendré un peu d'incertitude dans la manière d'appréhender ce budget, raison pour laquelle une approche prudente a été réalisée.

Du retard a été généré par deux éléments : tout d'abord, des chiffres concernant la location des infrastructures scolaires auprès des communes membres fournis tardivement, ainsi que des travaux de paramétrages du logiciel comptable par le fournisseur informatique OFISA.

2. Remarques générales et commentaires

La nouvelle nomenclature des postes comptables ne permet plus vraiment une comparaison avec les comptes ou budgets précédents. Les explications ci-dessous permettent de comprendre les postes budgétaires les plus importants.

N° du compte	Commentaires
212002.3099	Il s'agit des cadeaux lors de naissance, de mariage ou tout autre événement.
212000.3612.0400	Il s'agit de la contribution des communes de l'ASIPE aux MATAS (Modules d'Activités Temporaires et Alternatives à la Scolarité) pour les élèves ayant des problèmes notamment de comportement.
213000.4611.0100	Selon les subventions reçues par le canton pour l'écolage d'élèves aux bénéficiaires d'un statut de requérant d'asile.
213000.4612.1300	Pour les élèves domiciliés hors des communes de l'ASIPE et qui sont en classe de raccordement (RAC) au sein de l'ASIPE, notre association reçoit un financement forfaitaire de leur commune de domicile sur la base d'une directive cantonale.

217000.3130.0000	Le montant a été augmenté afin d'accroître les passages de la société de sécurité privée en raison du nombre croissant d'incivilités constatées durant 2024. Plusieurs plaintes pénales ont été déposées, sans suite à ce jour.
217000.4272.0000	Ce montant correspond aux locations du collège hors activités scolaires.
217002.31220.0100	Il ne s'agit plus du gaz, mais bien du chauffage à distance, dont les travaux de raccordement ont été réalisés en été 2024.
217010.3300.0000	L'achat des trois salles de classe et du mobilier scolaire ont été intégrés.
217030.3160.0000	Il s'agit des loyers des locaux PPLS de Valbroye, ainsi que les charges de location de l'entité régionale PPLS pour la Broye, dont la gestion est confiée à l'AIMSLE à Moudon.
218000.3161.0000	La fondation des appartements protégés a notifié à l'ASIPE une adaptation du loyer dès janvier 2025 (aucune augmentation depuis l'ouverture de l'UAPE en 2015).
218002.3090.0000	La directrice de l'UAPE a été nommée début 2024, suite au contrôle de l'OAJE, et devra faire la formation (CAS en direction d'institution) en 2025 selon les normes cantonales.
2180.03	Une modification est prévue afin que la directrice ne se consacre qu'exclusivement à la direction en raison de la charge croissante de travail administratif.
2180.04	Il est planifié que la pleine capacité soit atteinte en 2025, avec 72 places d'accueil.
2180.06	L'accueil durant une partie des vacances scolaires a débuté en février 2024. L'ASIPE n'a pas encore le recul nécessaire sur le plan financier pour établir un budget stabilisé. De plus, la DGEO ne subventionnera plus les élèves à besoins particuliers durant les vacances dès janvier 2025. L'impact dépendra des enfants inscrits et de leurs besoins, respectivement de l'encadrement nécessaire.
2180.11	L'accueil de 7H et 8H ne se fera plus au restaurant du tennis à Granges (Valbroye), mais directement au sein du bâtiment scolaire du site avec une partie du personnel de l'UAPE affecté à cette mission. Ceci dès août 2024.
2190.02	Ce chapitre apparaît par erreur de paramétrage, car il ne sera actif qu'en 2027.
219100.3130.0100	Tous les transports quotidiens en bus scolaires figurent dans cette rubrique, qui a été augmentée suite aux changements décidés par le CoDir dès la rentrée scolaire 2024, notamment pour les élèves de Corcelles en 7H et 8H qui viendront dorénavant à Payerne en bus. Nous avons dû doubler les trajets de retour sur 3 après-midis pour certains élèves de 7-8H en raison d'un changement d'horaire (une période de gym supplémentaire de 15h50 à 16h35 compensée par un après-midi se terminant à 15h00 au lieu de 15h50).
219100.3130.0200	Dès août 2024, les élèves en classe de raccordement auront leur titre de transport public remboursé par l'ASIPE et plus par leur commune de domicile, pour autant qu'ils soient domiciliés dans une commune associée de l'ASIPE.
219300.3171.0200	Un montant a été rajouté dans le cadre d'un projet du CoDir afin que les élèves puissent bénéficier d'une visite de l'Abbatiale de Payerne dans le cadre de leur programme de cours d'histoire notamment. Le montant total pour les 3 établissements scolaires est de 3'000 CHF.
219300.3171.0300	Un montant total de 5'000 CHF a été intégré dans cette rubrique, ainsi que dans les deux autres établissements, comme subvention à la piscine extérieure de Payerne dans le cadre d'activités scolaires sportives ou ludiques.

219901.3000.000	Les vacances du CoDir ont été adaptées à la réalité du travail et des séances de CoPil qui ont commencé notamment depuis février 2024 dans le cadre des projets de constructions scolaires à Valbroye et sur le site de La Promenade à Payerne.
2199.03	Ce poste sera supprimé suite à l'acceptation du Conseil intercommunal de n'avoir qu'un seul conseil d'établissement.
219904.3010.0700	Comme annoncé par le CoDir, le poste de secrétaire de direction a été modifié avec un taux de travail à 60% dès octobre 2024. Dans le cadre du budget 2025, le CoDir propose d'augmenter le taux à 80% dès janvier 2025 afin de renforcer l'administration générale de l'ASIPE, en particulier la directrice générale des UAPE, ainsi que les RH.
219904.3090.0000	La responsable RH effectuera la deuxième partie du brevet fédéral de ressources humaines, car son bachelor n'a pas été reconnu comme équivalent. Une subvention fédérale sera demandée et permettra peut-être de réduire le coût de cette formation.
219904.3105.0000	Le montant a été adapté à la hausse en raison de l'augmentation du personnel et de la volonté du CoDir d'offrir une soirée du personnel avec une activité en plus de repas traditionnel (sur la base de ce qui a été fait en juillet 2024 et qui a connu un grand succès). L'objectif au travers de ce repas « animé » est de créer des liens entre les membres du personnel, vu que beaucoup ne se rencontre presque jamais durant l'année.
219904.3130.0600	Il s'agit des coûts informatiques annuels au travers de la convention avec la commune de Payerne, des coûts du nouveau logiciel comptable Abacus, ainsi que d'un montant d'environ 15'000 CHF pour le développement d'une application pour les UAPE sur la base de ce qui existe déjà avec le réseau ARAJ au travers du logiciel Kibe Mobile. Il s'agit de pouvoir intégrer les listes de présences et absences des enfants en direct.
219904.3132.0000	De manière fixe, cette rubrique compte les frais de fiduciaire, l'abonnement au service juridique du Centre patronal pour le droit du travail, ainsi que des honoraires pour avocats, architectes, bureau d'aide au maître d'ouvrage selon les besoins rencontrés. Un montant est également prévu pour un projet d'analyse des risques de l'ASIPE.
219909.3990.0000	Il s'agit d'une imputation interne, qui se retrouve au poste 433000.490.0000 ceci en raison du plan comptable MCH2.

L'augmentation des coûts pour les communes est liée à l'évolution de la population et du nombre d'élèves. Les tableaux ci-dessous mettent en évidence ces évolutions par commune depuis 2016. Pour rappel, il ne s'agit que des élèves financés par les communes de l'ASIPE ; les élèves requérants d'asile ou en classe de raccordement sont financés soit par le Canton, soit directement par la commune de domicile de l'élève.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens	Total :
2016	446	2'393	361	9301	260	885						13'646
2017	470	2'448	352	9716	268	890						14'144
2018	480	2'479	368	9971	267	929						14'494
2019	492	2'571	365	10072	285	953						14'738
2020	495	2'681	368	10108	302	967						14'921
2021	506	2'722	366	10258	321	987						15'160
2022	522	2'856	387	10372	302	1001	414	3361	486	169	105	19'975
2023	524	2915	377	10577	315	1006	454	3406	525	188	109	20'396

Tableau 1 : nombre d'habitants par commune entre 2016 et 2023.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne (EPPC)	Payerne (EPPG)	Trey	Grandcour	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens	Total :
2016	39	216	24	854	Création en août 2021.	33	92						1258
2017	40	221	26	869		33	91						1280
2018	41	215	37	894		29	93						1309
2019	45	221	36	911		38	89						1340
2020	50	222	38	910		33	88						1341
2021	48	242	37	611		346	32	96					1412
2022	49	247	42	623	377	23	94	48	305	46	16	5	1875
2023	47	284	37	655	381	25	91	49	337	20	14	5	1945

Tableau 2 : nombre d'élèves du primaire dans les deux établissements par commune entre 2016 et 2023.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	ASIEGE	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens	Total :
2016	11	103	5	324	9	29	132						613
2017	9	94	7	309	12	31	136						598
2018	7	85	9	359	15	39	129						643
2019	11	82	11	347	12	35	152						650
2020	11	84	8	346	15	36	145						645
2021	14	84	8	361	12	31	148						658
2022	13	92	14	398	15	30	156*	19	109	18	6	4	718
2023	17	85	18	369	15	35	161	18	120	14	6	3	700

Tableau 3 : nombre d'élèves du secondaire par commune entre 2016 et 2023.

* Pour indication, il s'agit des chiffres additionnés des 5 communes de l'ASIEGE.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des coûts par habitant et par élève primaire et secondaire. Les coûts pour la partie parascolaire ne figurent pas dans ces montants.

	Primaire		Secondaire	
	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. sec.
Comptes 2017	132.82	1'415.94	48.16	1'440.27
Comptes 2018	129.42	1'398.39	48.30	1'439.17
Comptes 2019	133.60	1'445.07	47.75	1'391.07
Comptes 2020	129,14	1'418.95	49.50	1'483.60
Comptes 2021	127.48	1'368.69	47.69	1'445.42
Comptes 2022	139,12	1'476.84	58.24	1'640.91
Comptes 2023	127.40	1'317.04	53.27	1'551.99
Budget 2024	159.17	1'695.73	64.99	1'808.17
Budget 2025	179.56	1'873.81	44.25	1'289.19

Sur demande de la Commission des finances (CoFin), le tableau ci-dessous a été rajouté au préavis du budget. Il est capital de rendre attentif le lecteur que ces montants sont difficilement comparables d'une année à l'autre en raison notamment, de l'évolution du Cadre de référence cantonal, de l'évolution des subventions de la FAJE, des subventions de l'OFAS et de la FAJE pour l'aide au démarrage, les revenus des parents, les places disponibles.

Il a été renoncé d'intégrer le Croc' Vacances, car cette prestation a été ouverte pour la première fois en février 2024, ce qui signifie qu'aucun compte n'a été clôturé et l'ASIFE n'a pas suffisamment de recul pour mettre en avant un coût de fonctionnement à la fois stable et légitime.

Les chiffres ci-dessous concernent uniquement les années civiles complètes d'exploitation. Pour les montants 2024 et 2025, le bassin de population concerne les 9 communes associées, alors que plus tôt, il s'agissait des 6 communes associées.

A noter pour conclure, que les montants indiqués ci-dessous sont exclusivement les coûts à la charge des communes associées, à savoir sans la participation des parents et des subventions diverses.

	UAPE Croc' Bonheur		UAPE P'tit Château		UAPE Croc' Banquise		UAPC P'tit Bosset		UAPE Croc' Odile	
	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. prim.
Comptes 2021	0,42 CHF	4,51 CHF	3,29 CHF	35,31 CHF	1,74 CHF	18,66 CHF			3,73 CHF	40,02 CHF
Comptes 2022	0,05 CHF	0,58 CHF	0,05 CHF	0,54 CHF	0,53 CHF	5,61 CHF			4,29 CHF	45,55 CHF
Comptes 2023	2,76 CHF	28,58 CHF	2,76 CHF	28,58 CHF	2,23 CHF	23,07 CHF			10,04 CHF	103,83 CHF
Budget 2024	7,02 CHF	74,74 CHF	4,61 CHF	49,11 CHF	7,25 CHF	77,25 CHF	5,92 CHF	63,04 CHF	7,36 CHF	78,40 CHF
Budget 2025	6,83 CHF	71,28 CHF	5,46 CHF	57,00 CHF	7,90 CHF	82,41 CHF	8,38 CHF	87,46 CHF	9,61 CHF	100,25 CHF

Le tableau ci-dessous indique les coûts nets des communes associées, à savoir sans les locations de leurs infrastructures scolaires louées par l'ASIFE.

Il s'agit uniquement du coût net de la politique publique scolaire, qui subit beaucoup moins de volatilité des coûts en comparaison avec le parascolaire, qui quant lui bénéficie de subventions, d'aide au démarrage, ainsi qu'à l'influence des revenus des parents.

Années	Chevroux	Corcelles	Grandcour	Missy	Payerne	Trey	Henniez	Valbroye	Villarzel
Comptes 2021	137'017.50 CHF	761'863.61 CHF	297'503.45 CHF	93'328.09 CHF	1'803'571.33 CHF	117'374.08 CHF			
Comptes 2022	196'715.93 CHF	785'443.53 CHF	333'602.08 CHF	161'376.18 CHF	2'370'288.18 CHF	118'181.97 CHF			
Comptes 2023	182'951.36 CHF	725'5265.12 CHF	266'225.42 CHF	144'775.73 CHF	1'960'104.81 CHF	113'114.26 CHF			
Budget 2024	223'612.47 CHF	1'028'544.53 CHF	345'272.89 CHF	183'287.87 CHF	2'650'828.32 CHF	133'822.93 CHF	208'555.60 CHF	827'715.39 CHF	219'496.07 CHF
Budget 2025	227'258.91 CHF	899'283.55 CHF	351'095.27 CHF	176'910.73 CHF	2'529'069.42 CHF	136'681.56 CHF	216'629.39 CHF	967'455.20 CHF	173'022.29 CHF

La présentation du plan comptable MCH 2 n'est pas encore complètement stabilisée au moment de boucler le budget 2025. En effet, le prestataire informatique doit encore faire quelques modifications, notamment durant la phase d'exploitation du budget 2025, voir au moment du bouclage comptable au premier trimestre 2026.

Afin de permettre une lecture rapide de l'évolution des coûts totaux de fonctionnement, c'est-à-dire avec les deux politiques publiques scolaire et parascolaires, le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution ces dernières années au travers des comptes et des budgets.

Année comptable	Montant total du fonctionnement
Comptes 2019	6'419'467.84 CHF
Comptes 2020	6'656'334.50 CHF
Comptes 2021	7'382'148.62 CHF
Comptes 2022	8'767'702.50 CHF
Comptes 2023	9'440'526.03 CHF
Budget 2024	12'153'706.61 CHF
Budget 2025	12'079'600.51 CHF

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 8/ 2024 du Comité de direction de l'ASIPE
Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce budget
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'approuver le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 26 août 2024.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexes : budget de fonctionnement 2025 MCH2 & annexes.